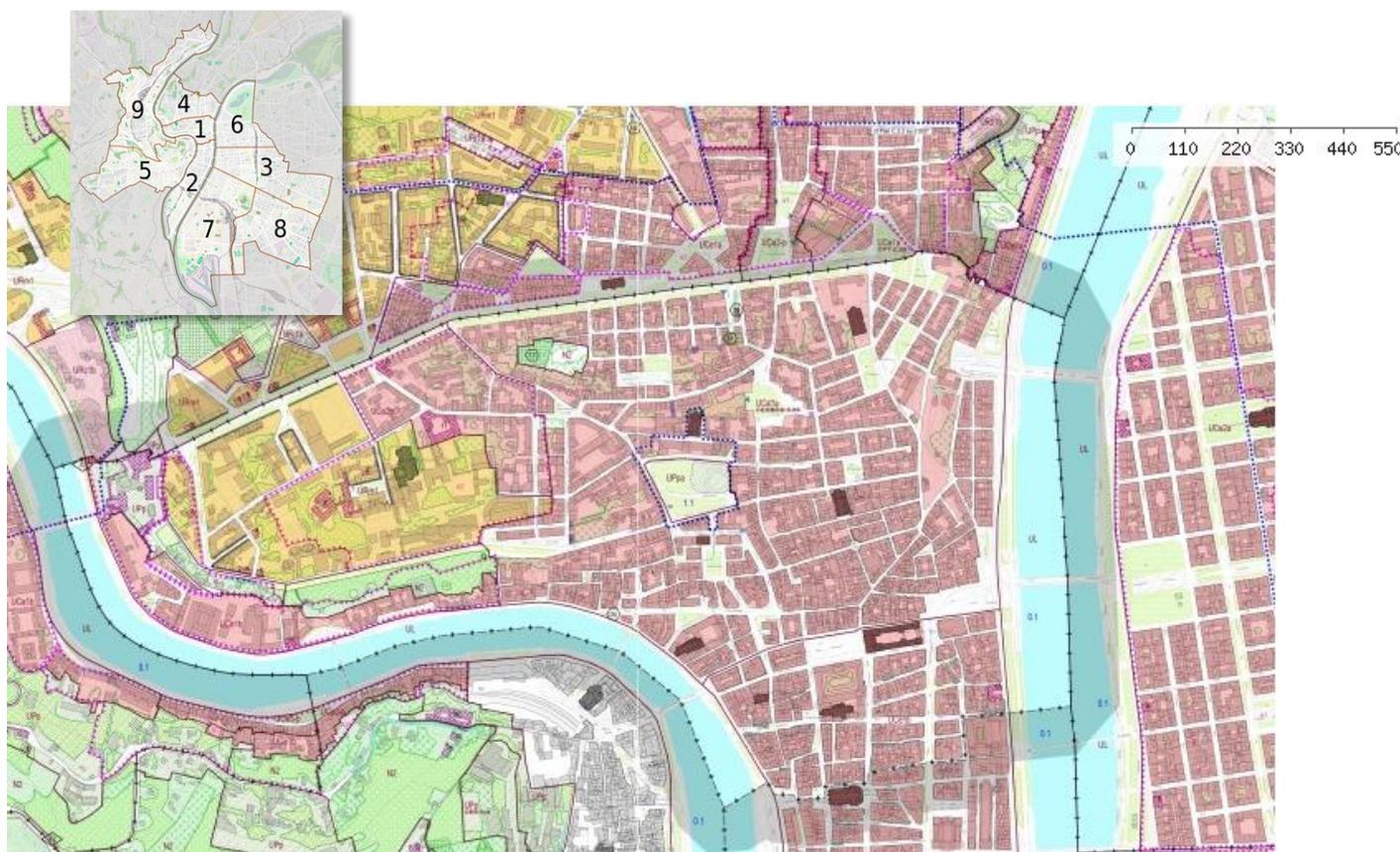




APPEL A PROJET POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Lavoir public





Inscrit dans le périmètre du Patrimoine de l'Unesco depuis 1994, le 1^{er} arrondissement est caractérisé par une topographie contrastée alliant fortes déclivités et berges fluviales. Au fil des siècles, s'est accumulée sur les pentes, une diversité unique dans le patrimoine architectural depuis l'amphithéâtre des Trois Gaules jusqu'aux immeubles des canuts en passant par le palais Saint-Pierre.

Reflète de cette diversité patrimoniale partagée, le premier arrondissement se caractérise également par une très grande richesse sociale, une vie associative et culturelle intense, et par une pratique de l'hospitalité respectueuse des droits humains.

La Mairie du 1^{er} arrondissement, par le présent appel à projets, souhaite mettre à disposition par l'intermédiaire d'une convention d'occupation temporaire, le Lavoir public, équipement de proximité.

La revitalisation de ce local est un enjeu fort qui s'inscrira à terme dans un projet plus vaste englobant la totalité de l'ensemble immobilier de 2 000 m² à vocation sociale, solidaire et/ou environnementale.

D'un grand intérêt patrimonial, l'ensemble immobilier construit en 1934, situé à l'angle de l'impasse Flesselles et du passage Prunelle, est composé d'un lavoir et de bains douches. Le lavoir est quant à lui composé de deux parties, la partie "dégraissage" constitué d'un grand bassin (environ 9 mètres de long) couronné de 20 planches à laver en pierre intégrées au bassin correspondant aux places avec numéro associé, la partie "rinçoir" et son petit bassin (environ 3,50 mètres de long). Une ancienne salle de séchoir, une salle prévue pour l'essoreuse et 2 WC entourent l'espace du lavoir. Une blanchisserie assortie d'une vingtaine de lessiveuses (22) sont réparties de part et d'autre du lavoir sur les deux murs du bâtiment.

L'association, Le Club Théâtre, installée sur le site jusqu'au 31 décembre 2020 était bénéficiaire d'une convention d'occupation pour une programmation culturelle spécifique au lieu et ce durant quatre années.

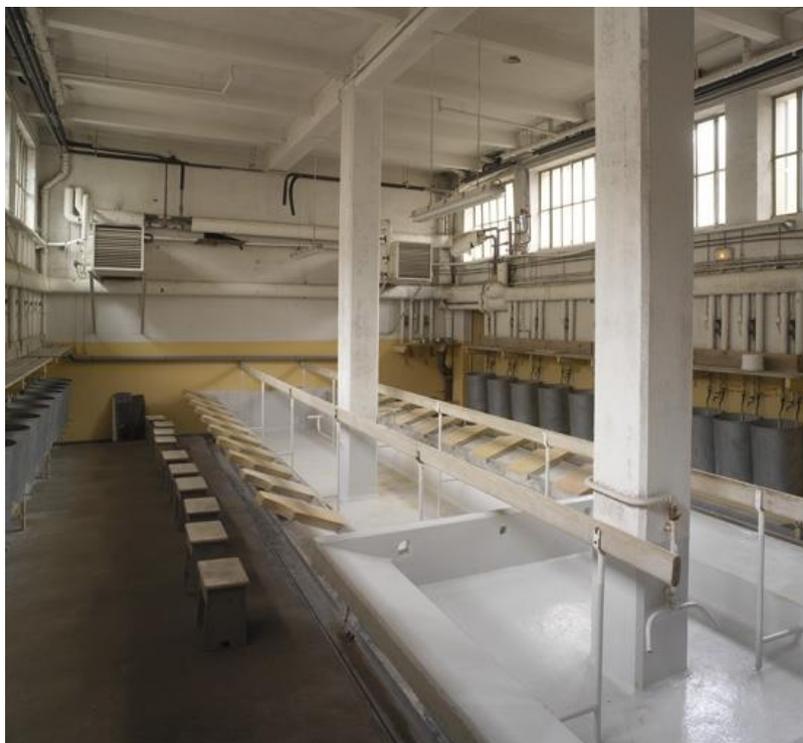
Le Lavoir public est, avec la salle des Ovalistes, le seul équipement ouvert au public dans le complexe Flesselles, en grande partie délaissé en raison de contraintes techniques et patrimoniales fortes. La salle des Ovalistes est, quant à elle, mise à disposition en semaine à des associations pour des activités artistiques et culturelles. Le week-end, elle est louée aux familles comme salle des fêtes.

Avec cet appel à projet, il s'agit, pour la Mairie du 1er arrondissement, de valoriser au mieux son domaine public.

1. Le local à attribuer

1.1. Description

1.1.1. Pièce principale



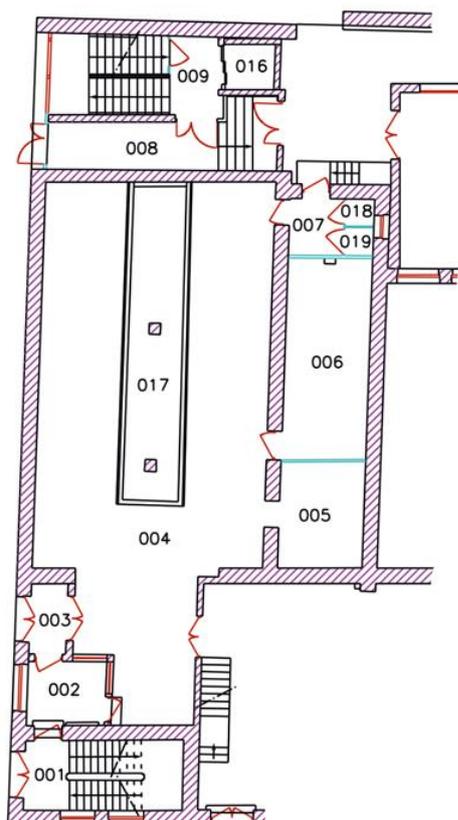
Lavoir municipal dit lavoir public - Vue intérieure du lavoir municipal
Source : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/>

Le local dispose d'un accès direct et indépendant sur rue au droit du 4 impasse Flesselle (69001), et se compose de plusieurs espaces représentant :

- au sol, une superficie cumulée de 153 m²,
- situé à 0.80 m du sol, le lavoir en partie centrale, développe un espace scénique sur plancher de 20.5 m² (référence 017 sur plan).

01053
BAINS DOUCHES – STANI
SALLE des FETES
4, Impasse FLESSELLES
LYON 1er
Bâtiment A
PLAN DE NIVEAU
Rez-de-Chaussée
Echelle : 1/250

Document réalisé par la D.C. – Février



Le chauffage du local s'effectue au moyen d'aérothermes alimentés par une chaudière au gaz de Ville.

1.1.2. Grande réserve

Une première réserve fermée par une porte développe une superficie de 20 m², (référence 006 sur plan).

1.1.3. Petite réserve

Une deuxième réserve, contiguë à la grande réserve, fermée par une porte développe une superficie de 11 m², (référence 005 sur plan)

1.1.4 Petite loge

Une petite loge située à droite du sas d'entrée développe une superficie de 7 m², (référence 002 sur plan).

1.1.5 Locaux de stockage

Deux locaux de stockage d'un mètre carré chacun sont situés dans la zone de sortie de secours n° 2 (références 0018 et 019 sur plan).

1.2 Conditions d'occupation

Les locaux seront mis à disposition de l'occupant sous le régime des occupations privatives temporaires du domaine public. L'occupation permise, à titre précaire, révocable et personnelle se matérialisera par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire d'une durée d'un an reconductible deux fois.

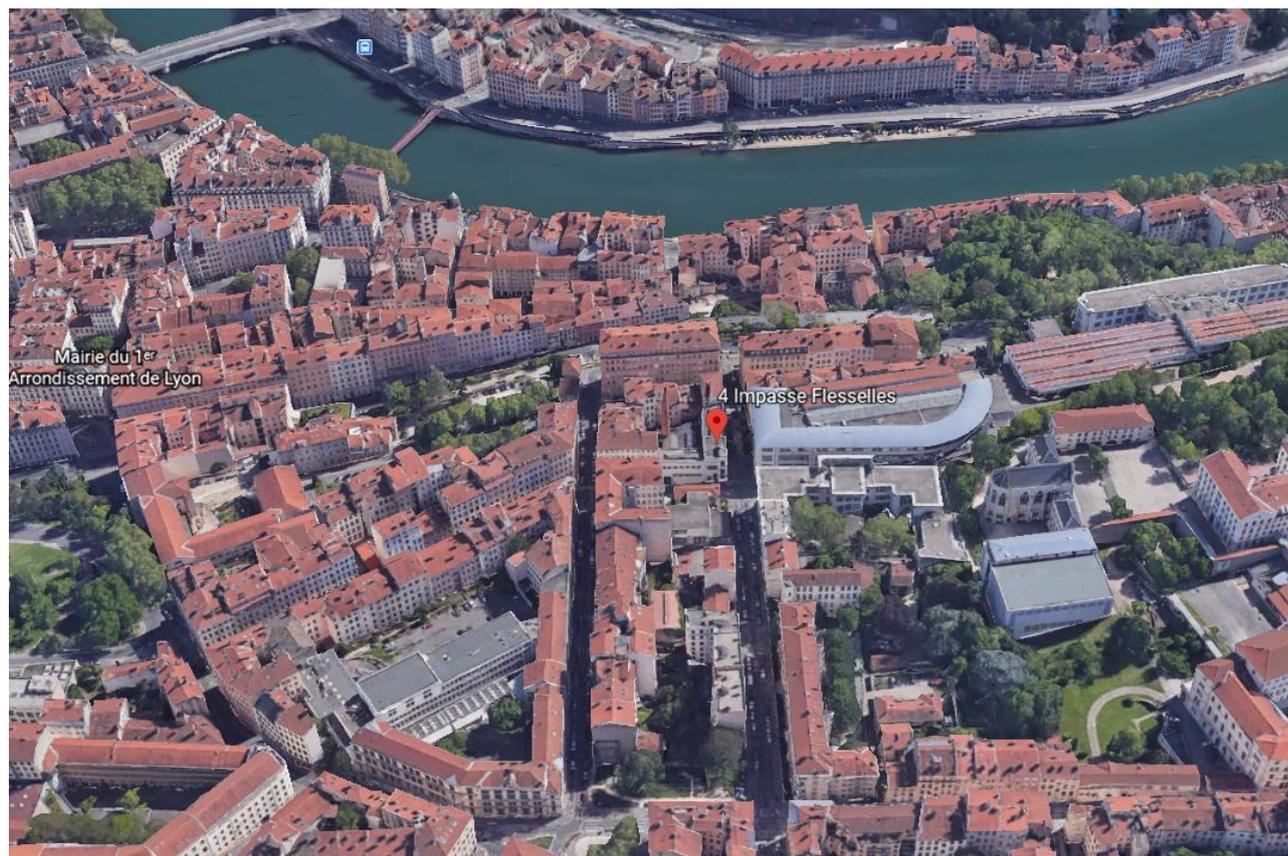
Au cours de l'exécution de la convention, l'occupant pourra également réaliser à ses frais exclusifs, pour l'exercice de son activité, des aménagements réversibles. La réalisation de tels aménagements devra toujours faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Mairie du 1^{er} arrondissement et des services techniques compétents.

Les charges de fluides seront payées directement par l'occupant qui souscrira ses propres contrats auprès des fournisseurs de son choix mais répondant de préférence aux critères d'énergies renouvelables.

Conformément aux articles L2125-1 et suivants du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, une redevance sera calculée pour l'occupation de ce lieu, à noter que seules les associations à but non lucratif, qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, pourraient bénéficier de la gratuité.

A titre d'information, la valeur locative annuelle du local correspondant à cette mise à disposition est évaluée à 16 524 euros.

1.3 Plan de situation



2. Conditions de candidature

2.1 Bénéficiaires

Peuvent être éligibles tout type de structures s'inscrivant dans une démarche sociale et solidaire. Il est précisé que plusieurs bénéficiaires pourraient être retenus si les projets soumis s'inscrivent dans les orientations de l'appel à projet et compatibles entre eux.

2.2 Projets éligibles

Les projets doivent promouvoir des valeurs sociales fortes et s'inscrire dans les secteurs de la solidarité, de la culture, et de la transition écologique.

2.3 Modalités de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites ci-après. En complément, les candidat.e.s sont invité.e.s à transmettre toutes pièces complémentaires jugées utiles.

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au 16/04/2021

La mairie du 1^{er} arrondissement propose une visite des lieux afin de faciliter la réponse à l'appel à projet, sur trois dates :

- 12 mars 2021
- 19 mars 2021
- 23 mars 2021

Le dossier est à envoyer ou déposer à l'adresse suivante :

Mairie du 1^{er} arrondissement

2, place Sathonay

69001 Lyon

ou par email : appelaprojet@marie-lyon.fr

3. Processus de sélection et examen des dossiers

L'examen des dossiers est assuré par un jury composé de Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, du conseiller d'arrondissement à la vie associative, les services de la Mairie du 1^{er}. Seront aussi associé.e.s en fonction des projets déposés, d'autres élu.e.s (culture, ville inclusive).

La Mairie du 1^{er} pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidat.e.s afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve la faculté de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

La Mairie du 1^{er} se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des projets examinés sur la base d'une pré-analyse des propositions remises.

Aucune indemnisation ne sera versée aux porteurs de projet, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Afin de permettre aux porteurs de projet, d'avoir une vision la plus éclairée, la mairie du 1^{er} arrondissement organisera des visites du site à compter du 12 mars 2021.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection. Le choix du / de la candidat-e à l'issue d'une ou plusieurs auditions, s'effectuera par courrier transmis par voie postale.

4. Conditions sanitaires et début d'activité

Le/la lauréat.e de l'appel à projet pourra jouir des lieux à partir du mois de **juin 2021**, sous réserve des conditions sanitaires ou d'éventuels travaux nécessaires.

5. Contenu du projet et critères du choix

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- projet d'animation participant à un rayonnement de l'arrondissement dans les secteurs de la solidarité, de la culture, et de la transition écologique.
- projet ouvert sur le quartier, accueillant du public et qui sera en mesure de mobiliser et fédérer les acteurs et les forces vives du 1^{er} ;
- projet présentant des valeurs fortes d'inclusion. Si les activités ne sont pas gratuites, une politique tarifaire abordable pour le plus grand nombre sera appréciée ;
- activités devant être nouvelles ou complémentaires à celles de l'animation actuelle de l'arrondissement ;
- activités écoresponsables (gestion des ressources, gestion des déchets, si offre de restauration, elle sera de saison, locale et bio, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc) ;
- activités compatibles avec la configuration du Lavoir et les conditions de sécurité, respectant le voisinage et n'engendrant aucune nuisance ;

Le document à remettre, par chaque candidat-e, comprendra donc :

- le présent dossier de candidature
- une note méthodologique rédigée permettant au jury d'apprécier son projet ;
- un budget prévisionnel ;
- des références ou qualifications attestant de sa capacité à gérer un équipement et à la mise en œuvre d'un projet sur un territoire ;
- toutes autres pièces, sur tous supports, que les candidat.es jugeront utiles.

Dans la note, le / la candidat.e détaillera les activités qu'il / elle entend développer, les animations envisagées et les propositions de scénarios d'organisation de l'activité principale (et des activités connexes, le cas échéant). La note méthodologique fera notamment apparaître :

- l'implication du projet dans la vie de la cité ;
- les partenariats proposés avec les acteurs locaux ;
- l'ouverture du projet au public (les publics visés, le nombre d'activités proposées, l'amplitude d'ouverture, la politique tarifaire) ;
- la pertinence du projet avec la configuration des lieux ;

Les candidat.e.s préciseront aussi :

- si la structure pour mener à bien le projet est déclarée ou si elle sera créée pour le projet ;
- le nombre de bénévoles, le cas échéant ;
- le nombre de salarié.e.s, le cas échéant ;

6. Modalités de suivi

Le conseiller à la Vie Associative assurera aux côtés des services de la Mairie du 1^{er}, le suivi de l'implantation et du développement du lauréat sélectionné grâce à la convention d'objectifs et de moyens qui sera rédigée à cet effet.

**LISTES DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT
AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour les associations	Pour les sociétés
<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste du CA et du bureau, CV des porteurs de projet...)	<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste des dirigeants actuels de la structure, CV des porteurs de projet...)
<input type="checkbox"/> Statuts de l'association	<input type="checkbox"/> Statuts de la société
<input type="checkbox"/> Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture	<input type="checkbox"/> K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
<input type="checkbox"/> Photocopie de la publication au Journal Officiel	
<input type="checkbox"/> Budget prévisionnel, compte de résultat et éventuellement bilan de l'année précédente (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an) datés et signés par le Responsable légal	<input type="checkbox"/> Le plan de financement de départ et sur trois ans
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité de l'année précédent (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an)	<input type="checkbox"/> Bilans et comptes de résultats des trois dernières années (sauf pour les entreprises ou coopératives qui existent depuis moins de trois ans).
<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure	<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021
LAVOIR PUBLIC - 4 IMPASSE FLESSELLES

1 PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

NOM OU RAISON SOCIALE :

.....

DOMAINE D'ACTIVITE :

.....

COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL:

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

EMAIL :

SITE INTERNET :

N° SIRET :.....

CODE APE / NAF :.....

FORME JURIDIQUE :

- ASSOCIATION LOI 1901
 EN COURS DE CREATION

- COOPERATIVE
 AUTRE,
PRECISEZ :

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE :

.....

NOMBRE DE SALARIE-ES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN :

DONT EMPLOIS AIDES :

PRECISEZ (NOMBRE D'EMPLOIS JEUNES, DE CES, ETC....) :

NOMBRE DE BENEVOLES :

NOMBRE D'ADHERENT-ES :

VOTRE STRUCTURE EST-ELLE ADHERENTE A UN RESEAU ?

- OUI, LEQUEL ?
 NON

AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR MONTER VOTRE PROJET ?

- OUI, PAR QUI ?
 NON

ADRESSE DU LIEU D'ACTIVITE (SI DIFFERENT DU SIEGE SOCIAL) :

.....
ADRESSE :
TELEPHONE :
FAX :

NOM, PRENOM, FONCTION ET COORDONNEES (ADRESSE, TEL, EMAIL) DU RESPONSABLE LEGAL :

.....
.....
.....

NOM, PRENOM, TELEPHONE, EMAIL DU RESPONSABLE DU PROJET (SI DIFFERENT DU RESPONSABLE LEGAL) :

.....
.....
.....

AVEZ-VOUS UN (DES) AGREMENT(S) ET / OU UN (DES) LABEL(S), SI OUI, LE(S) QUEL(S) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

TITRE DE L'ACTIVITE :

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

